

Durée

3 Nuits sont prévues pour la réalisation de ces travaux, à compter du Mardi 24 Août au soir.
Ces travaux se réaliseront de 20h00 à 6h00, sous route barrée.

Information et déviations durant les travaux

La gestion de la déviation sera de la responsabilité des services de la direction des routes et de l'aménagement (ATDNE-SERD LOCMINE)

L'entreprise PBS en charge des travaux sera responsable de la protection du chantier tout au long de la durée des travaux.

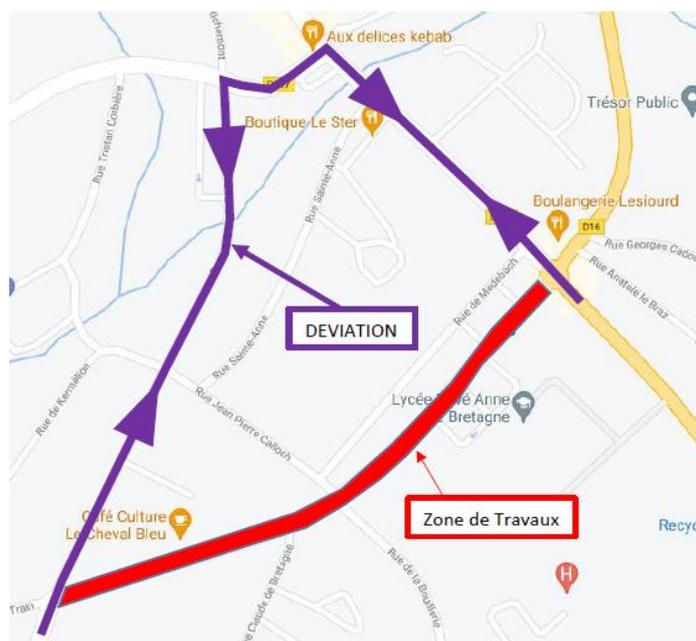
Déviations mises en place :

Phase 1 : Nuits du 24 au 25 et du 25 au 26 Août

RD 16 rues Anne de Bretagne et Duguay Trouin : PR 24+2000 à 25+226

Sens Locminé-Auray : Par la rue Olivier de Clisson (RD767), la rue Hoche (RD117) et la rue du Fort de Penthièvre pour rejoindre le giratoire du « Petit Train ».

Sens Auray-Locminé : itinéraire en sens inverse



Phase 2 : Nuit du 26 au 27 Août

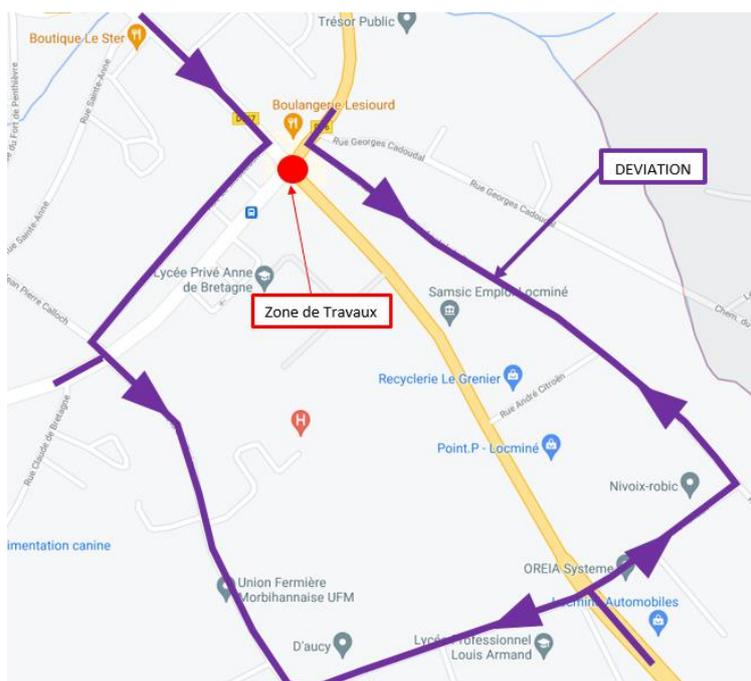
RD16 Giratoire de la Gare : PR 24+1910

Sens Vannes-Pontivy : Par la rue Louis Renault et la rue Anatole le Braz

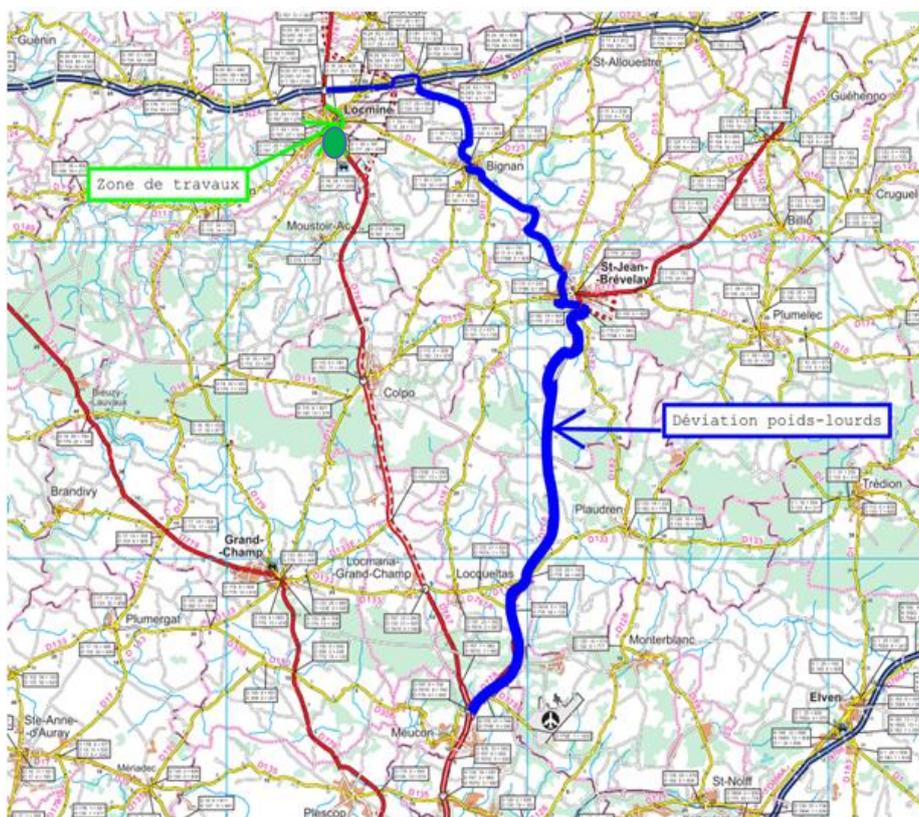
Sens Pontivy-Vannes : Par l'itinéraire inverse

Sens Auray-Pontivy : Par la rue de la bouillie, la rue J. Moulin, la rue L. Renault et la rue A. Le Braz

Sens Pontivy – Auray : Par l'itinéraire inverse



Durant la phase 2, un itinéraire conseillé pour les PL en transit entre Vannes et Pontivy sera mis en place par la RD778, la RD1, la RD181, la RD724 et la RN24.



Reprise du chantier dans le contexte COVID19

L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises) s'est mis d'accord sur le démarrage du chantier, conformément aux préconisations du guide de l'OPPBT (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) en vigueur et au processus défini permettant de vérifier que toutes les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre un démarrage de l'activité sur le site concerné (proposition entreprise).

Communication

La fiche d'information travaux sera mise à jour périodiquement si nécessaire et sera publiée afin de prévenir des éventuelles contraintes de chantier à la circulation.



Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.